

Province de Québec  
Ville de Bonaventure

## **AVIS PUBLIC**

### **DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-746 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-746 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-04-099 lors de la séance de Bonaventure du 6 avril 2021, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2021-746 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objet et conséquence de bonifier le contenu du Règlement de zonage à l'article 27 par la création et l'ajout de la sous-classe d'usage numéro 181 « Chalet bifamilial isolé » et d'autoriser cette sous-classe d'usage numéro 181 « Chalet bifamilial isolé » dans la zone 210.1-R à la Grille des spécifications des usages autorisés par zone ;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 210.1-R, ainsi que des zones contiguës suivantes : 210-REC et 208-AF ;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante 127, avenue de Louisbourg. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [directiongenerale@villebonaventure.ca](mailto:directiongenerale@villebonaventure.ca) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 127, avenue de Louisbourg, Bonaventure. G0C 1E0.

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la ville de Bonaventure pourra expliquer le 1<sup>er</sup> projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

**QU'**une assemblée publique aura lieu après la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le 1<sup>er</sup> projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 3 mai 2021, à compter de 19h, au Centre Bonaventure, 105, avenue Grand Pré;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Bonaventure, ce 8 avril 2021.



---

François Bouchard, Directeur général et secrétaire-trésorier